

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 1330

Date dépôt 04/06/2020

Date validation 30/06/2020

## BACHELIER DE SPÉCIALISATION D'INTERVENANT EN THÉRAPIE FAMILIALE SYSTÉMIQUE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	10. Sciences psychologiques et de l'éducation
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	90

## A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

#### Spécificités de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une finalité professionnalisant de haute qualification, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3); elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

#### Spécificités de l'enseignement supérieur de Promotion Sociale

L'enseignement supérieur de Promotion Sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispense un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3); elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 5 (BES) et 6 (bachelier) pour le type court et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur.

La structure modulaire, propre à l'enseignement supérieur de Promotion Sociale, permet aux apprenants de mettre à jour leurs connaissances et de se perfectionner dans une ou plusieurs matières. Les apprenants peuvent ainsi combiner leur parcours scolaire avec leur vie professionnelle.

Les enseignants et les experts, issus du monde professionnel, ont pour but d'amener les apprenants à développer un haut niveau de compétences d'intervention face aux diverses situations issues de la pratique d'un métier. La formation est en phase avec les attentes du monde professionnel et elle permet une intégration des savoirs et des savoir-faire ainsi qu'une progression aisée dans les institutions. Chaque Unité d'Enseignement fait l'objet d'une évaluation et donne droit à l'obtention d'une attestation de réussite garantissant les compétences acquises. L'articulation des Unités d'Enseignement entre elles favorise le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en stimulant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (Épreuve Intégrée), qui trouve dans les stages, les activités professionnelles de formation et les rencontres en institution des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

Le bachelier de spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique organisé par l'enseignement supérieur de type court (Hautes Ecoles et Enseignement de Promotion Sociale) correspond au niveau 6 du Cadre européen de certification.

L'intervenant en thérapie familiale systémique fonde sa pratique thérapeutique sur une intervention dont les protagonistes sont la famille, le couple, l'institution et/ou le réseau<sup>1</sup>, en tenant compte de la spécificité contextuelle et sociopolitique de cette intervention.

Lorsqu'il travaille avec un individu seul, l'intervenant en thérapie familiale systémique s'applique à le considérer en tant que membre des systèmes d'appartenance, le système d'intervention y compris.

L'épistémologie systémique fonde à la fois l'analyse, l'intervention et l'évaluation des situations dans divers champs thérapeutiques :

- » au niveau institutionnel (Aide à la jeunesse, aux personnes en situation de handicap, hôpitaux, en hébergement, en internats, en maisons maternelles...);
- » en structure ambulatoire ou milieu ouvert (A.M.O.², Centre de guidance, Planning familial, A.J.³, S.A.J.⁴, S.P.J.⁵, Espace- rencontre...);
- » en consultation privée.

La fonction première de thérapie peut, en fonction du contexte professionnel et de la demande, être élargie à une fonction de prévention, d'accompagnement, d'expertise et de guidance.

L'ensemble des tâches accomplies implique chez l'intervenant en thérapie familiale systémique une connaissance de soi et de sa propre histoire familiale, notamment au travers d'une thérapie personnelle,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> On entend par réseau, l'ensemble des intervenants professionnellement impliqués dans l'aide à l'accompagnement de la ou des personnes concernées.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Aide en Milieu Ouvert

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Aide à la Jeunesse

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Service d'Aide à la Jeunesse

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Service de Protection à la Jeunesse

des capacités de remise en question (supervision, intervision, évaluation de pratique...) et l'évaluation des effets de ses stratégies d'intervention.

L'Intervenant en thérapie familiale systémique développe son activité dans les secteurs suivants :

- » Secteur de l'Aide à la Jeunesse (hébergement, Aide en Milieu Ouvert, accompagnement en famille, prestations d'intérêt général, espace-rencontre...);
- » Secteur hospitalier (hôpitaux généraux, psychiatriques, pédopsychiatriques, hôpital de jour, habitations protégées);
- » Secteur de la santé mentale ambulatoire (centres de guidance, associations privées);
- » Plannings familiaux ;
- » Secteur de l'Aide aux personnes en situation de handicap (hébergement, accompagnement, centres de jour...);
- » Consultations privées ;
- » Secteur de la petite enfance (O.N.E., services d'accueil, maison maternelle...);
- » Secteur de l'Aide aux personnes âgées;

**)** 

### C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1. Communiquer ou traduire en mots les situations vécues et les interventions thérapeutiques pour les partager et y réfléchir en développant un sens critique
  - » Mettre des mots éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres
  - » Assumer une fonction de liaison entre les bénéficiaires et/ou les professionnels des différents systèmes impliqués
  - » Faire preuve d'esprit critique, questionner ses résonances et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe (travail en équipe, intervision, supervision)
  - » Identifier son style thérapeutique et affiner ses interventions thérapeutiques
  - » Expliciter aux systèmes concernés la spécificité de l'intervenant en thérapie familiale systémique
  - » Utiliser et créer des outils de communication écrits en tenant compte du contexte de leur utilisation
- 2. Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
  - » Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits de personnes hospitalisées, loi sur la psychothérapie du 30 juin 2016, projets institutionnels...)
  - » Être conscient du mandat qui est le sien et l'expliciter si besoin
  - » Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des positions responsables
  - » Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes
  - » Entretenir une vigilance permanente sur les questions déontologiques et éthiques
  - » Veiller à sa propre sécurité et aux limites de ses possibilités d'intervention
  - » Accompagner, le cas échéant, la poursuite d'une prise en charge par un autre service ou intervenant

#### 3. Être un intervenant thérapeute familial responsable et engagé

- » S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire
- » Collaborer avec d'autres intervenants utilisant parfois d'autres référents théoriques que la systémique en potentialisant les différentes références au service du système (individu, couple, famille, institution...)
- » Contenir, structurer et favoriser, dans des situations de crise une dynamique de changement ou de rétablissement
- » Choisir un axe d'intervention en respectant la complexité des situations
- » Travailler à la connaissance de soi et de sa propre histoire familiale (notamment au travers d'une thérapie personnelle) pour s'inscrire dans des capacités de remise en question (supervision, intervision, évaluation pratique...)

#### S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates

- » Prendre en compte le mandat
- » Se situer dans le réseau par rapport à ce mandat et tenir compte de ses limites
- » Observer et analyser les interactions dans la famille et au sein du système formé avec l'intervenant
- » Recueillir de l'information sur le système, son histoire, la vision de cette histoire par chaque membre du système, le symptôme et sa place au sein du système
- » Analyser le processus, y compris l'évolution des relations avec le thérapeute et sur base de cette analyse, réajuster les stratégies d'intervention
- » Analyser ses propres émotions, ses résonances en vue de les utiliser au bénéfice du système
- » Repérer le fonctionnement familial autour de la maladie mentale

# 5. Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles

- » Évaluer la demande, tout en offrant à chacun une présence bienveillante et une attitude de partialité multidirectionnelle
- » Questionner et éventuellement assurer, suivant les besoins des différents systèmes (famille, équipes ou institutions), des co-interventions favorisant l'émergence de nouveaux possibles
- » Contenir, structurer et favoriser, dans les situations de crises, une dynamique de changement ou de rétablissement
- » Formuler des hypothèses sur le fonctionnement du système (symptôme, règles, mythes, croyances, cartes du monde et programme officiel) en y incluant le thérapeute
- » Identifier les ressources et les compétences des personnes et des situations psychosociomédico-éducatives et/ou institutionnelles
- » Évaluer les effets de ses stratégies d'intervention et les réajuster si besoin

# 6. Déployer son savoir-être relationnel dans la rencontre avec les différents membres du système

- » Créer un cadre de sécurité avec les personnes avec lesquelles il est amené à travailler
- » Privilégier une approche globale de la personne et du système mobilisant tous les registres relationnels (digital, analogique...)
- » Co construire un « espace-temps » de rencontre pour explorer, de manière créative, les difficultés vécues par le système.